

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6125

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Hauts de Selettes et appartenant à la société Beylat aménagement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la rue des Hauts de Selettes à Irigny, une parcelle de terrain de 2 784 mètres carrés située en bordure de cette voie et appartenant à la société Beylat aménagement.

Aux termes du compromis qui est présenté, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément à l'arrêté de lotissement n° 65-100-98-Y-0002 en date du 2 juin 1999 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 65-100-98-Y-0002 en date du 2 juin 1999 ;

Vu l'avis favorable du service de la voirie ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais liés à l'acquisition, évalués à environ 3 000 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0303.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,